



Fédération des Taxis Indépendants de l'Isère

Communiqué

Du 06 mars 2024

Chers collègues,

Dans un premier temps, je voulais vous remercier de ne pas avoir signé cette convention de suite et de nous avoir fait confiance.

Le détail de l'annexe tarifaire de cette convention 2024 :

Pour l'année 2024 l'indexation ne changera pas - 4.69%

Pour l'année 2024 les taux de remise sont :

12.56% pour les trajets en A/B	13.55% pour les trajets en C/D
--------------------------------	--------------------------------

Soit une remise sur le tarif préfectoral de :

16.66% sur les trajets en A/B	17.60% sur les trajets en C/D
-------------------------------	-------------------------------

TRAJET COURT

Un minimum de perception est porté à 28€ afin de maintenir un montant net de 23€ après application de toutes les remises

TRANSPORT SIMULTANE

Le montant de chaque facture sera égal au coût global du trajet de chaque personne AVEC APPLICATION D'UNE REMISE SUPPLEMENTAIRE POUR CHAQUE PERSONNE

Pour 2 personnes transportés -23% pour chacune

Pour 3 personnes transportés -35% pour chacune

RETOUR ou ALLER en A sans attente pour le transport d'une personne en consultation

Nous demandons aux personnes n'ayant pas signé la convention, d'attendre un nouvel envoi par voie postale de la nouvelle convention ainsi que l'annexe tarifaire (signature de la convention en date du 1^{er} février 2024 – signature de l'annexe tarifaire en date du jour)

Pour les autres vous allez recevoir l'annexe tarifaire à signer en date du jour



